



Rapport d'activité
2009-2010

présenté par Alain Carello,
secrétaire général

Adopté par le Conseil d'Administration le 15 mars 2010

Sommaire

ACTUALITÉS 2009-2010	3
Pas de vacances pour le CDPE	3
Rentrée 2009.....	3
Affectation en 2 nd e GT	4
Affelnet Pro	4
Affectation Post-bac.....	5
Reconduction des évaluations-bilans en janvier.....	5
Carte scolaire 1 ^{er} degré nouvelle formule.....	6
Pas de concertation sur le classement des collèges et la DHG	6
La réforme du lycée.....	6
ACTIONS 2009-2010	7
Élections	7
Soutien aux étudiants d'IUFM	7
ACTIONS 1ER DEGRE.....	7
Enquête parents-enseignants sur les besoins dans les écoles.....	7
Aide à la scolarisation des enfants handicapés (ASEH) : rien ne change !	8
Santé : grippe, enquêtes et inquiétudes.....	8
Périscolaire.....	8
ACTIONS 2ND DEGRE	9
Sectorisation des collèges : une déception.....	9
Enseignement professionnel	9
La mise en place des TICE.....	10
Orientation	10
ACTIONS TRANSVERSES	10
Restauration scolaire	10
Actions régionales	11
Réseau éducation sans frontières (Resf).....	11
INFORMATION	11
Bilan du plan de formation	11
Fip	11
Liaisons laïques.....	11
Presse : communiqués, actions et conférences.....	12
Communication interne (électronique) et listes de diffusion	12
Site de la Fcpe-Paris.....	12
Site collectif des conseils locaux.....	12
PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES	13
Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).....	13
Projet passion, lycéens en action.....	13
Projet lycée innovation éducative	13
Lycéens et apprentis au cinéma	13
MDPH et CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (Commission enfant)	14
CDOAPH.....	14
CDCPH (ex Handiscol).....	14
Autres participations dans le domaine de l'enfance et du handicap	14
Union Nationale du Sport Scolaire	14
Jeunesse Plein Air	14
Centre régional de documentation pédagogique (Crdp)	15
Commission académique des langues vivantes.....	15
Commission académique d'appel en matière disciplinaire (CAA)	15
Bourses au mérite	15
CAVL (Conseil académique vie lycéenne).....	16
CDJSVA (Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative)	16
Commissions d'appel 1 ^{er} et 2 nd degré.....	16
RELATIONS INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES.....	17
Syndicats	17
Ville de Paris.....	17
OCCE.....	17
Mae-RP	17
FONCTIONNEMENT INTERNE.....	18
Le quotidien	18
Vie associative.....	18
Assemblées générales des présidents	18
Commissions 1 ^{er} et 2 nd degrés.....	18
Comité régional FCPE Île-de-France et CESR.....	18
Fédération nationale	19
Bilan des commissions d'appel de juin 2009	19

Au cours de l'année 2009-2010 les conséquences des mesures régressives de ces dernières années se traduisent dans les faits et se font durement sentir. Le temps nous donne, hélas, raison : toujours moins d'enfants inscrits en maternelle, une augmentation continue des effectifs par classe dans le 1^{er} degré, des Rased en voie d'extinction, une mise en place d'une aide personnalisée dénoncée par tous comme créatrice de fatigue supplémentaire (élèves, enseignants) et dont l'efficacité n'est pas prouvée ni même mesurée, des évaluations nationales des élèves toujours contestées, un assouplissement de la carte scolaire qui déstabilise les collèges et fait perdre son sens à la sectorisation, des remplacements non assurés en nombre.

Cette année a aussi été celle de la réforme du lycée; une réforme dont les objectifs affichés sont très largement brouillés par la contre-réforme de la formation des enseignants, un contexte de suppression des postes, de manque de moyens ainsi que de manque d'ambition. Une réforme du lycée qui n'est pas la réforme souhaitée.

Cette année a été encore celle de la politique du refoulement systématique hors de nos frontières des familles et des jeunes majeurs sans-papiers avec les conséquences toujours plus dramatiques pour les élèves concernés et pour la communauté scolaire toute entière.

Nous dénonçons l'an dernier les logiques de ces mesures de régression, nous constatons cette année que pour les mettre en œuvre il a fallu installer une sorte de caporalisme, de mise au pas de ceux qui s'y opposaient : poursuites des enseignants désobéisseurs ou des lycéens en grève, tentative d'intimidation des parents d'élèves, intervention quasi-systématique des forces de l'ordre dans les établissements, pensée unique de l'équilibre budgétaire imposée à tous. Ces mises au pas reflètent une violence institutionnelle que nous analysons comme une des principales causes de la violence à l'école et dont la responsabilité est cyniquement attribuée aux jeunes.

A chaque fois la Fcpe-Paris s'est positionnée, en provoquant parfois le débat dans ses rangs, pour dénoncer mais aussi pour construire tout en ne refusant jamais le dialogue. Au côté des conseils locaux et de nos adhérents nous avons soutenu les actions qui ont émaillé l'année, approfondi notre dialogue avec les syndicats enseignants du primaire, des lycéens, des personnels de direction. Ainsi nous avons fait avancer nos valeurs.

Une année ne ressemble jamais à une autre, pour la Fcpe-Paris, elles ont toutes le même fil conducteur : « l'école pour tous ! ».

ACTUALITÉS 2009-2010

Pas de vacances pour le CDPE

Fin juin nous pouvons apprécier positivement les résultats globaux de l'affectation en seconde pour la voie générale et technologique, tout en soulignant des insatisfactions qualitatives, au-delà même du mécontentement de parents d'élèves dont les enfants n'ont pas obtenu le lycée souhaité parce que très, trop demandé. Nous avons dû multiplier les interventions auprès de l'académie tout au long du mois de juillet, puis fin août, pour résoudre les cas aberrants, conséquences des limites du système. Nous sommes également intervenus pour obtenir des solutions aux trop nombreux jeunes mal affectés dans l'enseignement professionnel suite à un dysfonctionnement majeur d'Affelnet pro. Au-delà de l'aide apportée aux parents, ce fut l'occasion de réaffirmer quelques principes avec l'académie, et dans le dialogue avec les adhérents : priorité de traitement aux élèves venant du public, transparence de la procédure, clarté de l'information pour tous, égalité de traitement : tous les élèves doivent être affectés et tous les élèves doivent être satisfaits de leur affectation. Nous avons aussi, simultanément réaffirmé notre objectif, à terme, de suppression des notes de la procédure d'affectation en 2nde afin de franchir un nouveau pas dans la voie de la rupture avec un système de lycées très hiérarchisé et élitiste, dans la perspective d'une réelle mixité scolaire et sociale de tous les lycées Parisiens.

Premières grippes : Juin fut aussi le mois des fermetures d'écoles dans le 15^{ème}, pour cause de grippe A. Nous reparlerons de ces fermetures : manque d'information, décisions précipitées, manque de cohérence et des élèves sans classe. La Fcpe-Paris intervient dès lors régulièrement sur ce sujet auprès de l'académie et de la ville, en lien avec les conseils locaux.

Rentrée 2009

Drôle de rentrée : Cette rentrée donne une impression de désordre. De nouvelles mesures de carte scolaire, en nombre, avec un cafoillage (on n'ouvre, on n'ouvre pas ...) dans le 19^{ème}. La Maison des Examens continue, depuis juillet, de procéder à la vérification de toutes les notes de l'épreuve de français des 100 000 lycéens d'Île de France, afin de rétablir la confiance après une erreur de saisie. La lutte contre la pandémie grippale, qui occupe alors tous les médias, commence dans un manque d'anticipation voire d'effolement. Dans les deux situations la Fcpe-Paris interviendra pour peser dans les décisions et informer les parents. Côté interlocuteurs, changement de têtes à l'académie : nouveau directeur, nouvel inspecteur chargé du 1^{er} degré. Les contacts s'engagent très vite.

Premières mobilisations : contre le démantèlement du Service Public d'Éducation, la Fcpe-Paris soutient la participation à un pique-nique géant et à un concert de parents d'élèves, d'enfants et d'enseignants, sur le parvis de l'Hôtel de ville, le 26 septembre. Ce pique-nique a été précédé de marches sonores dans Paris. On a noté la présence de Colombe Brossel, maire adjointe.

La rentrée c'est aussi le temps de nouvelles attaques à l'exemple de la suppression du défenseur du droit des enfants. La Fcpe-Paris appelle immédiatement à son rétablissement.

Nous parlons alors d'une **rentrée en trompe l'œil** et mettons en avant l'un des sujets importants de la rentrée, à savoir les carences dans les nominations d'**auxiliaires de vie scolaire**. Des enfants en situation de handicap ne pourront pas en bénéficier à la suite de suppressions de milliers de postes, d'emplois publics, remplacés tardivement par des emplois de contrats privés et faute d'anticipation : jeu de ping-pong entre l'académie et la ville dont pâtissent les enfants. La Fcpe-Paris se mobilise pour appuyer parents et conseils locaux dans leurs démarches. Parallèlement le sujet est clairement

mis sur la table lors de la rencontre avec M. Michellet, nouveau directeur de l'académie de Paris. Trompe l'œil car très vite d'autres sujets s'imposent au rythme incessant des décisions ou des mesures qui viennent heurter la communauté éducative : en septembre est publiée la circulaire sur la sécurisation des établissements scolaires immédiatement dénoncée par la Fcpe-Paris car l'école n'a pas besoin de policiers ou de gendarmes référents mais de professeurs, d'infirmières, de médecins, de CPE, d'AVS, d'adultes éducateurs pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages, pour les aider à prendre des initiatives, à aller vers l'autonomie et la responsabilité. Enfin en octobre débutent les **rondes du dimanche à Notre-Dame**, pour dire « ça suffit » : non aux enfants en rétention, aux parents et jeunes majeurs expulsés. Assez !

Paris se couvre alors de nos belles affiches électorales sur fond noir, l'année avait bel et bien démarré.

Affectation en 2nde GT

Procédure d'affectation 2009

Cette deuxième année d'application de l'outil informatique Affelnet a permis quelques progrès informatiques (pas de « bug » comme l'an dernier) et des progrès statistiques avec 95% des élèves affectés sur leurs vœux initiaux. Cela conforte le progrès obtenu en comparaison des affectations réalisées auparavant dans le cadre d'un « marché aux élèves ».

Toutefois une erreur de paramétrage pour la partie professionnelle a eu de lourdes conséquences avec l'affectation d'élèves dans des secteurs d'activité non souhaités.

Par ailleurs, pour l'enseignement Général et Technologique, la concentration d'un grand nombre de vœux sur un trop petit nombre de lycées n'a pas permis d'affecter au 1er tour informatique certains élèves briguant uniquement des lycées cotés, ce qui a généré une tension importante et a amené l'académie à ouvrir de nouvelles classes et à modifier la procédure initialement prévue.

Enfin, des dysfonctionnements ont été observés, par exemple dans la procédure (manuelle) concernant les élèves en CHAM.

Durant tout l'été, l'équipe 2nd degré de la Fcpe-Paris a été très sollicitée sur ce sujet sensible et est intervenue auprès de l'académie pour trouver des solutions satisfaisantes, en cohérence avec nos principes.

Débat sur la mixité sociale et scolaire

Le déroulement de la procédure d'affectation a suscité de nombreux échanges entre les adhérents et les administrateurs de la FCPE Paris sur les notions de mixité sociale et scolaire, sur les filières d'excellence ou d'élite, sur les notes etc.

Sur proposition de la Présidente de l'UL 5-6, le CDPE a organisé un débat sur le thème de la mixité sociale et scolaire. Des articles et des lettres dans Liaisons Laïques ont reflété ce débat.

La préparation de la procédure 2010

Cette année a permis la réouverture d'une concertation entre l'académie, les proviseurs et les parents d'élèves sur le thème de l'affectation. Plusieurs réunions ont été organisées dont une spécifiquement sur l'enseignement professionnel.

Les représentants de la FCPE ont estimé que l'objectif prioritaire était de maintenir les districts, et si possible de les renforcer, condition pour permettre une relative mixité sociale et donc

scolaire, et condition qui permet de limiter la pression sur les lycées les plus cotés.

Un courrier constituant un bilan intermédiaire a été envoyé par la FCPE Paris au Directeur de l'Académie de Paris présentant notamment les points suivants :

- le rappel de l'objectif poursuivi avec la procédure Affelnet, à savoir la construction d'une mixité sociale et scolaire dans tous les lycées de Paris et le constat que, tout en défendant le principe de l'affectation des élèves par un système informatique, nous atteignons les limites de ce que permet le programme informatique actuel;

- l'importance d'une formation-information détaillée, précise et claire du système 2010 d'affectation par informatique à l'attention des parents, des Principaux et des professeurs principaux;

- la nécessité de la mise en œuvre d'une réelle politique d'éducation au choix dans tous les collèges avec des initiatives permettant à tous les jeunes de découvrir les différentes formations et les métiers (parcours de découverte des métiers et des formations).

La Fcpe-Paris demande également que dès maintenant et afin d'être opérationnel l'année prochaine, les éléments suivants soient envisagés :

- La carte des formations,

- Une formation des équipes éducatives à l'accueil et à l'enseignement de classes moins homogènes,

- Les moyens de réduire les inégalités d'accès à la culture,

- Les réponses techniques et donc les modalités et les éventuelles modifications à apporter au programme informatique qui permettront la construction réelle de la mixité sociale et scolaire.

Sur ce dernier sujet, la question des notes et de leur éventuelle suppression a été ouverte, dans le groupe de travail académique et aussi lors du débat sur la mixité sociale et scolaire.

La procédure envisagée pour 2010 et qui doit encore être confirmée par le recteur, prévoit la disparition du bonus de 1er vœu, la réduction très forte du bonus de fratrie, le renforcement du bonus boursiers, la baisse symbolique du poids des notes et le maintien des districts en s'appuyant sur une offre de langues complète au sein de chaque district.

Suite à la jurisprudence que constitue la décision du Tribunal Administratif en février, d'annuler la décision d'affectation, hors district, d'une lycéenne lors de la rentrée 2009, le poids des districts sera encore renforcé, limitant les affectations hors district aux formations spécifiques relevant de la procédure manuelle ou aux établissements qui disposeront de places après l'affectation des élèves de leur district.

Affelnet Pro

Dans le cadre de l'affectation des élèves lors de la rentrée scolaire 2009/2010, le logiciel AFFELNET PRO avait intégré par erreur un bonus de proximité. Consécutivement, des élèves étaient affectés dans des secteurs d'activités de second ou de troisième choix.

Cumulativement, au 14 septembre 2009, 200 élèves ayant sollicité un cursus enseignement professionnel étaient sans établissement désigné. Là encore nombreuses interventions de la Fcpe-Paris pour tenter de résoudre les situations individuelles et pour l'avenir de prévenir les difficultés.

Le CDPE est intervenu auprès de l'académie pour que des solutions soient trouvées en conformité avec les vœux des élèves mais il est clair que, malgré les dizaines de corrections manuelles réalisées, des jeunes sont restés affectés dans des voies qu'ils n'ont pas choisies au risque d'un échec, d'une déscolarisation.

Certaines causes sont déterminées :

- déficit de l'offre du service public de l'Éducation Nationale,
- suppression du B.E.P.
- systématisation du bac pro. en trois ans,
- refus des parents d'élèves et des élèves des inscriptions en C.A.P. (apprentissage sous statut salarié sans passerelle pédagogique pour intégrer ensuite une première année de bac pro.).

Le 15 février 2010, en présence de chefs d'établissement, une réunion s'est tenue au Rectorat au cours de laquelle nous avons pu (en principe) avoir l'assurance :

- de la disparition du bonus de proximité,
- de l'intégration d'un bonus de motivation, objectivement déterminable.

Une correspondance de synthèse a été envoyée au Rectorat, sollicitant, également, des précisions sur la carte scolaire et la sectorisation des lycées professionnels, ainsi qu'une interrogation sur l'avenir de l'enseignement technologique spécifique (exemple : bac hôtelier).

Affectation Post-bac

« Admission Post-Bac », an 2, est un dispositif qui a été mis en place pour simplifier les démarches en regroupant sur un seul site Internet l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, sélectives ou non. Le dispositif se décompose en quatre grandes étapes :

- 1 - Inscription Internet
- 2 - Constitution et envoi d'un dossier « papier » de candidature
- 3 - Phases d'admission
- 4 - Inscription administrative dans l'établissement selon un calendrier.

Le nouveau système presque totalement informatisé pour l'affectation des élèves après le baccalauréat a été mis en œuvre à Paris l'année dernière (2009).

Avec une seule adresse vous pouvez :

- obtenir de l'information sur les formations dans la procédure ;
- rechercher les formations qui vous intéressent ;
- vous renseigner sur les établissements (liens avec leur site) ;
- émettre des vœux de poursuite d'études,
- suivre votre dossier.

C'est aussi une aide à l'orientation, grâce à la procédure de demande de conseil, chaque candidat à une formation en université pourra bénéficier d'un conseil individualisé et objectif, quant à la pertinence de ses choix de filières, en relation avec son parcours scolaire et son projet professionnel.

Un système progressif et interactif. Lorsqu'une proposition d'admission vous est faite, vous disposez de plusieurs possibilités de réponse. Si vous n'avez pas obtenu satisfaction sur vos premiers vœux, une autre proposition d'admission pourra, peut-être, vous être faite à la phase suivante pour un vœu mieux placé.

En 2009, seuls 8% des candidats ont progressé dans leur liste de vœu entre le 9 juin et le 14 juillet.

En 2009 81% des élèves avaient leur affectation définitive dès le 9 juin.

Ce nouveau système prépare également l'inscription des étudiants à l'université (Licence 1).

Concrètement, l'élève se porte candidat aux formations qui l'intéressent et classe ses vœux par ordre de préférence et en cohérence avec son projet de poursuite d'études, l'ordre étant modifiable jusqu'au 4 juin 2010. Le but - pas toujours atteint l'année dernière - est une optimisation de l'affectation des places offertes. Ce dispositif coordonne les admissions dans les formations sélectives qui participent à la procédure afin d'accroître les chances d'admission dès fin juin du plus grand nombre de candidats. En regardant l'expérience de l'année passée, des corrections sont nécessaires dans le dispositif, notamment pour le calendrier, pour la transparence, pour l'information des parents et des jeunes, pour les problèmes avec les « bi-licences ». Nous en avons fait part au recteur, à l'Académie et au représentant du SAIO (Service Académique d'Information et d'Orientation). Nous avons sollicité des réunions (comme pour Affelnet) pour établir un bilan, mais elles n'ont pas encore eu lieu. La Fcpe-Paris ne lâchera pas l'affaire et reste très vigilante sur ce dispositif d'affectation après le bac.

Reconduction des évaluations-bilans en janvier

Évaluations de CM2 : malgré les vives protestations et le boycott des évaluations de CM2 l'an passé, le ministre de l'EN reconduit cette année les évaluations-bilan. Même si quelques modifications ont été apportées au dispositif (changement marginal de la notation), ces évaluations, en milieu d'année, ne sont d'aucune aide aux enseignants pour détecter les difficultés scolaires précises et sont toujours source d'angoisse, de stress et d'échec pour les élèves, en particulier les plus fragiles. Tout au long de l'année, nous avons alerté l'académie sur l'utilisation de ces évaluations.

Dans la lignée du congrès départemental en juin 2009 où une motion avait été adoptée « Tous éducatibles sans restriction ni concurrence », la Fcpe-Paris réitère son souhait de voir abandonner ces évaluations et soutient tous les enseignants qui s'y opposent, d'une manière ou d'une autre, dans l'intérêt des élèves. Rappelons que ces évaluations ne permettent pas de lutter efficacement contre l'échec scolaire et de mettre en place une pédagogie qui valorise l'enfant et l'aide à accomplir une bonne année scolaire. Elles sont un moyen supplémentaire, si les résultats sont rendus publics, d'amener à une classification et à une mise en concurrence des enseignants et des écoles dans le cadre d'une politique d'assouplissement de la carte scolaire. Cette année, les résultats de ces évaluations seront envoyés au principal de collège dans le cadre de la liaison inter degré, école/collège. Ils compléteront les documents déjà transmis à l'entrée en 6^e et étiquetteront, dès l'inscription au collège, le profil de l'élève. En effet, les résultats des évaluations de janvier figent le niveau de l'élève dans le temps et n'indiquent pas sa progression entre le mois de janvier et le mois de juin. Rencontré par la Fcpe-Paris, M. Duthy, accompagné par les responsables des évaluations à l'académie, tentera de nous rassurer sur la transmission des résultats. Malgré les propos de l'IA1 se voulant rassurants, nous dénoncerons ces évaluations de CM2 : outil synthétique

d'appréciation des élèves, elles permettront aux professeurs en collège, d'évaluer de façon rapide le niveau de l'enfant en primaire avec un risque de classement.

La Fcpe-Paris, initie une pétition dans les conseils locaux 1er degré, dénonçant la transmission des résultats des évaluations de CM2 au collège, pour avertir l'ensemble des parents sur la dangerosité du « fichage ». Les élèves ont en effet, le droit à l'effacement des données non pertinentes pour la suite de leur scolarité.

Carte scolaire 1^{er} degré nouvelle formule

Nouvelle équipe à l'académie, "carte scolaire" nouvelle formule.

Nous assistons à des fermetures ciblées sur les postes CAPP et CLIN qui, par leur disparition, permettront à l'académie de subvenir aux ouvertures les plus flagrantes dans les écoles afin de maintenir le niveau des classes de façon acceptable. Il n'empêche, que l'erreur de prévision d'effectif de la rentrée 2009 (environ 700 élèves) ne sera pas compensée cette année par la création de 3 postes... bien insuffisants par rapport aux besoins. La Fcpe-Paris, interpellera l'académie et la ville sur les rythmes scolaires ; fort du rapport de l'académie de médecine publié en janvier, nous alerterons les membres du CDEN sur l'urgence de revoir l'organisation du temps scolaire. Nous réitérerons notre inquiétude quant à la réforme de formation des maîtres, car dès septembre, 173 étudiants stagiaires seront affectés soit dans des classes pour l'année entière, soit en renforcement des brigades de remplacement, un système qui ne permet pas de poursuivre dans de bonnes conditions, leur formation professionnelle.

Pas de concertation sur le classement des collèges et la DHG

Le classement des collèges, en fonction notamment des classes socioprofessionnelles des parents, datait de 2001, il a été revu cette année par l'académie sans aucune concertation avec les fédérations de parents d'élèves. Les groupes de collèges n'ont plus pour objectif d'identifier les collèges relevant de l'éducation prioritaire (ZEP) mais de constituer des groupes homogènes pour construire une règle de répartition de la DHG académique. Les critères retenus sont la proportion de classes socioprofessionnelles défavorisées, très favorisées et de boursiers. Lors du CDEN de février, les participants ont critiqué la méthode et d'autres critères ont été proposés, notamment la prise en compte des familles monoparentales, du chômage (crise économique), du quotient familial...

La FCPE Paris a dénoncé l'absence de concertation avec les parents d'élèves pour cette révision qui n'est pas satisfaisante pour un certain nombre d'établissements dont la classification ne reflète pas leur situation et les difficultés observées, que le collège ait été reclassé dans un « meilleur » groupe ou qu'il n'ait pas été reclassé.

La Fcpe-Paris a également fait mention des conséquences attendues d'une DHG académique insuffisante, notamment sur la qualité de la prise en charge de la difficulté scolaire et les tensions et violences qui en découlent. Nous avons ainsi dénoncé une logique purement gestionnaire limitée à la recherche de la clé de répartition des heures. Nous avons également mis en débat la proposition

de dotation à la structure pour préserver les moyens des établissements qui perdent des élèves. Comme l'année dernière, de nombreux conseils locaux de collèges ont transmis les informations et leur analyse concernant leur établissement, permettant ainsi une synthèse argumentée.

La réforme du lycée

En ce qui concerne la réforme du lycée un conseil d'administration spécifique s'est réuni pour définir la position du CDPE. En conclusion du débat, deux questions ont fait l'objet de votes :

«Est-ce la réforme que nous voulons ?» : non à l'unanimité moins une abstention.

«Sommes-nous pour cette réforme ?» : non à l'unanimité moins deux abstentions.

Le Cdpe-Paris a considéré que la "réforme" CHATEL du lycée n'est pas la réforme que nous voulons :

- parce que les mesures proposées en matière d'accompagnement personnalisé et de tutorat sont jugées insuffisantes et floues pour permettre les avancées que nous défendons,

- parce que les mesures sur les enseignements exploratoires en 2^{de} et le tronc commun en 1^{ère} ne sont pas assez abouties pour rééquilibrer les « filières »,

- parce que la réforme consacre une plus grande autonomie des lycées et des chefs d'établissement, ce qui fait craindre des disparités importantes y compris sur les contenus pédagogiques,

- parce que la réforme n'examine pas la situation d'ensemble, qui supposerait de prendre en compte le collège et toutes les voies au lycée. Enfin, le contexte de suppressions massives et régulières, chaque année, de plusieurs milliers de postes d'enseignants ainsi que la réforme de la formation des enseignants que nous dénonçons fermement, entrent en contradiction totale avec les objectifs affichés par la réforme.

Cette position a été communiquée aux adhérents par un Flash Info, et un « kit réforme du lycée » a été mis à leur disposition dans la BAO.

Le CDPE a appelé les parents d'élèves à participer à la manifestation nationale du samedi 30 janvier, à l'initiative de syndicats enseignants. Nous avons manifesté sur la base de nos propres revendications pour un système éducatif plus juste et plus égalitaire qui réponde pleinement aux besoins de la société ; qui dispose à tous les niveaux des moyens nécessaires à ses missions; qui respecte les rythmes biologiques de l'enfant; qui refuse les déterminismes scolaires et sociaux; qui relance la démocratisation de l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur, et diminue le nombre de sorties sans qualification du système éducatif.

ACTIONS 2009-2010

Élections

Affiches de rentrée

Pour la rentrée 2009, le Cdpe-75 a lancé un projet de nouvelle affiche avec une classe de l'école Estienne : un groupe de 12 étudiants préparant le diplôme de métier d'art de typographie a planché sous la forme d'un concours pour nous proposer la nouvelle affiche représentative de la Fcpe-Paris. Les résultats de ce partenariat ont été présentés lors du Congrès du 15 mai 2009. Le concours était doté d'un lot de 350 € pour le foyer socio-éducatif de l'école Estienne et 350 € pour la lauréate, Elodie Descampeaux. Nous avons imprimé trois déclinaisons de cette affiche, en noir pour la campagne des élections et aussi en blanc afin que les conseils locaux puissent ajouter leurs informations locales. Nous avons également profité de cette nouvelle accroche pour refondre notre bulletin d'adhésion aux couleurs de notre affiche 2009.

Mobilisation de tous

La mobilisation de tous a débuté avant l'été par une formation « Préparation de la rentrée » organisée le 23 juin ; en septembre étaient organisées deux formations « Responsable de Conseil local ». Ces formations ont permis de soutenir une dynamique propre aux périodes de rentrée : en effet une bonne rentrée et donc de bonnes élections, se préparent le plus tôt possible. Le matériel était prêt comme tous les ans en juin, le mail hebdo a diffusé les informations nécessaires et le secrétariat a tenu son indispensable rôle de réception des adhérents, au téléphone et sur place.

Interventions au sein des lycées professionnels

Afin de développer la Fcpe au sein des lycées professionnels et de faciliter la création des Conseils Locaux, nous avons assuré une présence d'administrateurs, sur invitation des chefs d'établissement, lors des réunions de rentrée scolaire parents/professeurs/administration et de portes ouvertes.

Résultats électoraux

La participation aux élections 2009 est restée au niveau des années précédentes c'est-à-dire à un faible niveau.

Comparativement, le taux de participation est d'environ 37% dans les écoles, le double de celle du secondaire (+14 points / collège et + 20 points / lycée). La participation des parents baisse donc au cours de la progression de l'enfant dans le parcours scolaire...sans doute le reflet de l'incapacité du système éducatif à intéresser les parents, à leur accorder la place qui leur revient.

A Paris, la participation est plus faible (-7 points dans le primaire, -9 points dans les collèges et, -3 pts au lycée) qu'au niveau national (respectivement 44%, 32% et 19%).

A noter que le taux de participation dans les lycées est plus élevé le samedi (20%) que le vendredi (12%) alors qu'il est équivalent dans les collèges (22%).

Malgré un léger tassement, la Fcpe maintient sa position (45%) dans les écoles, la conforte dans les collèges (68 %) et connaît une très légère baisse (-1 point) dans les lycées pour se situer à 56% des voix.

Les associations locales ont tendance à progresser.

A nous de démontrer, au quotidien comme sur les questions d'enjeu national, l'intérêt d'appartenir, de

s'affilier à une fédération nationale. Les parents y gagnent en capacité d'intervention à tous les niveaux du système éducatif sans y perdre leur autonomie locale. C'est cela le fédéralisme.

Soutien aux étudiants d'IUFM

Les manifestations se multiplient, en décembre, nous assistons aux AG des PE1 (professeurs des écoles 1ère année en IUFM) à l'IUFM Boursault. Nous défilons ensemble le 15 décembre, à Paris, pour dénoncer la démolition de la formation initiale. En février, La Fcpe-Paris et les syndicats enseignants, accompagnent les étudiants de 1ère année en IUFM, rencontrer l'IA1 M. Duthy. Ce rendez-vous confronte M. Duthy à la réalité du terrain : les stages en responsabilité effectués en janvier, n'ont pas tous permis aux étudiants de progresser... la formation professionnelle est en danger! Cette réforme ne peut que nuire à l'ensemble du corps professoral et être préjudiciable aux élèves : 18 000 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2010 du fait de l'envoi des PE1 dans les classes, en responsabilité, dès septembre prochain !

Lors de nos déclarations en CDEN, nos RDV à l'académie, nous alerterons à chaque fois l'IA1 et le directeur d'académie sur la grande inquiétude des parents envers cette réforme, car dès septembre, les enfants seront confrontés à des professeurs des écoles débutants, pas suffisamment formés. La mise en place de la réforme entraînera également une succession d'intervenants dans les classes car plusieurs instituteurs se côtoieront dans une même classe, toute l'année : le stagiaire (PE1), l'enseignant titulaire et le remplaçant. Les élèves n'ont pas besoin d'une multitude de professeurs, mais d'enseignants formés et de stabilité pour apprendre efficacement. Parce qu'il est important que nous nous mobilisions tous pour obtenir le retrait d'une réforme que nous jugeons inacceptable pour l'école publique et pour les enfants, la FCPE75 relaiera immédiatement, l'Appel national pour l'École publique et la pétition « 100 000 voix pour la formation des enseignants ». (<http://www.100000voixpourlaformation.org/>).

ACTIONS 1ER DEGRE

Enquête parents-enseignants sur les besoins dans les écoles

Alors que les contre réformes fragilisent tous les jours un peu plus l'école publique et devant la satisfaction du gouvernement du "travail bien fait", parents et syndicats ont estimé nécessaire de faire un état des lieux dans les écoles primaires parisiennes. Un questionnaire est ainsi envoyé simultanément à tous les directeurs d'écoles et conseils locaux FCPE afin de recueillir sur le terrain, les infos sur la réalité dans nos écoles aujourd'hui. De nombreuses questions ont porté sur les "postes" qui ont été réformés (RASED, remplacement, accueil des enfants en situation de handicap...) mais pas seulement (enseignement des langues, formation continue...). Ces questionnaires ont permis aux parents et aux enseignants de se réunir dans les écoles, de discuter des enjeux de la politique menée. Les retours nous ont permis de commencer à établir un bilan de la politique menée depuis 3 ans : les suppressions de postes touchent tous les niveaux et tous les enfants.

Aide à la scolarisation des enfants handicapés (ASEH) : rien ne change !

Pendant le 4^e trimestre 2009, par l'intermédiaire du mail hebdomadaire, la Fcpe-Paris essayera de dresser un tableau des besoins, et surtout des carences concernant les Auxiliaires de Vie Scolaires (Individuelles ou collectives) dans les classes ordinaires et spécialisées (Clis et UPI)

La Fcpe-Paris rencontra l'inspecteur d'académie du 1^{er} degré, Gérard Duthy, pour lui faire part d'une vingtaine de cas recensés d'établissements où il y a des problèmes d'AVS. Le 5 février 2010 à lieu une nouvelle rencontre pour essayer de régler des problèmes persistants.

La Fcpe-Paris informa régulièrement de ces carences le cabinet de C. Brossel et de V. Dubarry (Adjointe handicap Paris) La Fcpe-Paris interpella à maintes reprises l'inspecteur chargé de l'ASEH M. Baratault et la coordinatrice Mme Majorel.

La précarisation du statut des AVS, leur manque de formation, leur remplacement sine die par des Emplois de Vie Scolaire qui sont censément des postes administratifs, les modifications réglementaires qui autorisent dorénavant l'académie à externaliser la prise en charge des AVS par des associations privées, tout contribue à ne pas respecter le cadre législatif de la loi de février 2005 sur l'accueil des enfants handicapés dans leur établissement de secteur.

Nous sommes régulièrement informés des lenteurs et du manque de moyens de la MDPH que nous pouvons alors directement interpeller sur les dossiers.

Santé : grippe, enquêtes et inquiétudes

H1N1

Nombreux entretiens téléphoniques, mails, rencontres avec le cabinet de C.Brossel, l'Académie et la Dasco, pour mise en place de la prophylaxie et de la campagne de vaccination sur les écoles du 1^{er} degré et les collèges parisiens. Le processus géré par le préfet de Paris sera tout à fait erratique avec de nombreuses erreurs d'information, retards, imprécisions de la part des différents partenaires institutionnels. La Fcpe 75 a géré pendant tout le dernier semestre 2009, une grande quantité de mails de ses adhérents, très inquiets et perturbés par le « buzz » internet et médiatique énorme.

La Fcpe 75 s'assurera au cours de cette période de la mise en place des mesures de prophylaxie dans tous les secteurs scolaires : savon liquide, essuie-mains papier, poubelles à pédale sans contact manuel, masques de protection.

Cette épidémie sera l'occasion de constater en temps réel, combien les mesures d'hygiène minimales ne sont pas présentes dans les établissements, l'état souvent déplorable des toilettes, l'insuffisance patente de la médecine scolaire au quotidien.

PNNS :

Participation le 27 mai 09 à l'invitation de la Ville de Paris à une information sur le Plan National Nutrition Santé et sa mise en place parisienne.

Concertation entre le cabinet de C.Brossel, adjointe affaires scolaires Paris, le cabinet de J-M Le Guen, Mme G.Richard médecin chef médecine scolaire Dases, Pr Polak(Necker) et la Fcpe 75 sur la mise en place d'une étude dans les maternelles parisiennes, sur les **anomalies de croissance**, afin de parvenir à un dépistage des anomalies de croissance à partir de l'examen de la cinétique staturo-pondéral (courbe de croissance, carnet de santé).

La décision a été prise par la FCPE Paris de ne pas soutenir ce projet. En effet, la Fcpe75, comprendrait des préconisations pour les médecins scolaires, de surveillance accrue de la cinétique de la courbe staturo-pondérale entre deux et six ans, pour dépister des anomalies de la croissance. Par contre, elle récuse l'utilisation de 17000 enfants comme champ d'investigation pour cette étude.

La Fcpe-Paris attend de la médecine scolaire qu'elle assume d'abord pleinement ses fondamentaux qui aux yeux de nos adhérents ne sont pas toujours présents dans les écoles.

Suivi et soutien d'une école du 18^e concernant les problèmes de **plomb des peintures murales**. Obtention de la réalisation de plombémie chez les enfants de l'école dont les parents sont demandeurs dans le laboratoire de la ville de Paris. Mars 2010, demande à la Ville de Paris par la Fcpe-Paris du dernier audit risque amiante et plomb de l'ensemble des bâtiments publics parisiens et en particulier scolaires.

Intervention auprès de l'académie de Paris et de la médecine scolaire pour évaluation et préconisation de suspicion de **tuberculose** dans une autre école.

La Fcpe75 s'inquiétera de la mise en place de l'étude **DIESE** (prévention des troubles addictifs, sommeil, etc.) mise en place conjointement par la CPAM et la Ville de Paris dans les collèges parisiens. La demande faite à l'UDAF du résultat de l'étude ne nous est pas parvenu en mars 2010.

Enrichissement du volet santé du site de la Fcpe-Paris : sexualité, Cesc, prévention conduites à risque, missions de la médecine scolaire...

Ces différentes interventions auront permis de prendre la mesure du besoin de nos adhérents de réponse sur les questions de santé et créer des liens pérennes avec nos partenaires institutionnels, même si parfois nous sommes en désaccord.

Périscolaire

La FCPE-Paris a rencontré la Ville de Paris à plusieurs reprises sur les questions périscolaires, en particulier sur le projet de mise en place de la préinscription et sur le compte facil-famille. Concernant la préinscription, nous avons obtenu son retrait du projet pour les centres de loisirs du mercredi et conseillé qu'elle soit facultative mais encouragée pour les vacances. Nous avons demandé à participer au retour d'expérience des projets pilotes, avant déploiement vers l'ensemble des arrondissements. Nous avons porté auprès de la Ville de Paris, la nécessité de formation et de professionnalisation des animateurs encadrant les élèves, à la fois pendant la pause méridienne et sur les temps d'étude et de goûters récréatifs. Nous suivons l'avancé du dossier, une commission se réunira au printemps 2010.

La FCPE-Paris avait sollicité l'année dernière, la Ville de Paris pour la mise en place d'un accueil tôt le matin dans les écoles publiques parisiennes. Ce sujet a retenu l'attention de la Ville, Bertrand Delanoë a annoncé réfléchir à sa mise en place, en démarrant par quelques projets pilotes. Nous regrettons que le nouveau cabinet chargé des affaires scolaires est suspendu ce projet si important dans la Capitale.

ACTIONS 2ND DEGRE

Sectorisation des collèges : une déception

Comme nous l'avions déjà dit au CDEN du 20 janvier 2009, nous avons rappelé au CDEN du 16 février 2010 que le déséquilibre des participants dans les réunions de territoires pour la sectorisation persiste. Ces réunions rassemblent en effet toujours 40 chefs d'établissement et seulement 3 personnes pour représenter les parents d'élèves. Si nous remontons un peu dans le temps, il y a une dizaine d'années, quand l'IA2 M. Didier Jouault « faisait » la sectorisation, une carte était projetée sur un écran. Elle donnait avec précision la situation exacte du nombre d'élèves par habitation. Cet outil conçu pour élaborer la sectorisation fonctionnait surtout comme un outil d'ajustement, pour établir des effectifs cohérents dans les collèges parisiens. Bien sûr, l'académie n'avait qu'un objectif démographique et l'idée soutenue par la Fcpe de créer de la mixité sociale et scolaire balbutiait. Maintenant tout le monde en convient et c'est devenu l'une des principales préoccupations pour effectuer les transformations de sectorisation nécessaires. L'intervention de Colombe Brossel, Adjointe au Maire de Paris chargée des affaires scolaires, au CDEN de février 2010 correspond à notre vision des choses. Une vision politique de la sectorisation dans l'intérêt de la création d'une mixité sociale et scolaire voire culturelle dans les collèges parisiens... Par contre nous avons du mal pendant les réunions avec les explications au scalpel et parfois abstraites des services de la mairie qui n'écoutent pas assez ce qui est dit.

A la Fcpe-Paris nous pensons que la méthodologie de la sectorisation est à revoir. A revoir complètement. Malgré tant de bonnes volontés, celle des chefs d'établissements, de l'Académie, de la Mairie de Paris, des mairies d'arrondissement et des parents d'élèves, qui affichent toutes un objectif commun fort de créer de la mixité scolaire et sociale voire culturelle dans les collèges parisiens, le résultat est plutôt décevant et ne répond aux objectifs que très partiellement et parfois pas du tout.

Pourquoi, après toutes ses réunions, le résultat est-il si décevant ? Pourquoi ? Parce que chaque année des intérêts particuliers, des intérêts contradictoires, perturbent la finalité de cette belle idée de mixité. Cette année, comme les années précédentes, malgré nos alertes par mail aux services dès le mois Juin 2009, la sectorisation s'est déroulée avec une certaine improvisation, et en partant de fausses idées qui remontaient aux années précédentes. Des idées lancées comme ça pour telle ou telle raison mais qui ne rentrent pas dans une stratégie claire et dans la volonté partagée par les participants aux réunions de mettre en place la mixité dans les collèges.

Quelle n'a pas été la surprise de la Dasco d'entendre le nouveau proviseur de Carnot en séance de concertation contredire d'une façon radicale les idées et désirs de son prédécesseur qui avaient prévalu lors de la sectorisation du XVIIème. Tout était à défaire ou plutôt à refaire. Ce n'est qu'un exemple mais il est édifiant sur le manque de concertation. Si nous relevons de bonnes avancées pour la sectorisation dans le 20ème, avec la disparition presque totale de la fameuse « poche Gambetta », il reste le problème du collège Jean Perrin toujours classé en groupe 4 alors que le 5 semblait acquis pour compenser le fait que l'on ne

pouvait pas, cette année, attaquer une nouvelle sectorisation. Nous pensons que la sectorisation du 17ème (ainsi que celle du 9ème voir du 8ème avec Condorcet) sera à revoir rapidement, tout comme celle d'une partie du 18ème d'ailleurs (le collège Clemenceau en risque de ghettoïsation doit être surveillé). Dans les arrondissements du nord ouest parisien qui font partie du même district, la sectorisation souhaitée et nécessaire pour les exigences de mixité n'a pas été faite au contraire, nous ne pouvons que regretter que le franchissement des limites des arrondissements ait été supprimé pour recentrer les arrondissements sur eux mêmes. Dans l'avenir, les fédérations de parents d'élèves souhaitent être associées à la sectorisation dès le début des concertations, en même temps que les chefs d'établissements et les mairies d'arrondissement. Si la participation des chefs d'établissement doit faire l'objet d'une attention particulière, elle ne doit pas faire oublier que les intérêts particuliers d'un collège ne sont pas forcément les intérêts d'un quartier. Affinet a enlevé aux chefs d'établissement des lycées le choix des élèves en seconde doit-on le donner aux principaux pour l'entrée en 6ème ? Cette question, sur la place que doivent prendre les principaux des collèges dans cette consultation, mérite d'être posée en priorité. Il faudra s'attacher à y répondre dans l'intérêt des élèves. Pour toutes ses raisons, nous avons partagé notre vote au CDEN de février 2010 en une abstention et quatre voix pour la proposition de la sectorisation de cette année, en espérant que pour l'année qui vient une nouvelle méthodologie, plus appropriée à l'enjeu, sera mise en place. La plus grande vigilance sera à l'ordre du jour pour la nouvelle campagne 2011/2012 de sectorisation qui devrait commencer rapidement. Parallèlement, la Fcpe-Paris exige auprès de l'Académie la mise en place d'une commission d'affectation (en 6e) afin d'assurer une cohérence entre les décisions de sectorisation et d'affectation des élèves, ainsi que la transparence sur les dérogations.

Enseignement professionnel

Charte des stages

Nous avons poursuivi les discussions avec le Rectorat, le club des partenaires, les chefs d'Établissement... dans la perspective de la rédaction et de la signature d'une charte des stages pouvant garantir les conditions matérielles et pédagogiques des élèves durant ces périodes de formation (voir aussi transports, repas, vêtements de travail...).

Cette initiative de la Fcpe-Paris a vocation à être inter-académique (Paris, Versailles, Créteil) et dans ce sens, le Comité Régional de la Fcpe-Paris est partie prenante dans la démarche.

Banque inter-académique des stages

La Fcpe-Paris, au cours des négociations, a soutenu avec insistance la nécessité absolue que les stages soient proposés par les établissements afin d'éviter le recours au carnet d'adresses des parents ou de la famille.

Actuellement, en effet, les lycées professionnels n'ont pas à leur charge cette obligation, générant une inégalité entre les élèves et, au-delà, une absence de vérification en amont des conditions d'accueil devant inclure la dimension pédagogique, au sein de l'entreprise.

C'est ainsi qu'une banque inter-académique des stages vient d'être créée.

L'outil doit être amélioré au cours de prochaines réunions ainsi que les éléments permettant d'apprécier objectivement la qualité de l'offre publiée.

Apprentissage, éducation et dialogue

Du mois de décembre 2008 au mois d'avril 2009, la Fcpe-Paris a participé aux réunions et ateliers proposés par le Conseil Régional Ile de France pour discuter et échanger sur le schéma régional des cartes de formation dans les métiers du tourisme (voir rapport d'activité 2008/2009).

La Fcpe-Paris a établi une contribution à cette occasion. Or ces interventions et notre contribution n'ont pas été mentionnées dans les documents de synthèse. C'est pourquoi, en coordination avec le Comité Régional de la Fcpe, nous avons relancé en juin 2009, y compris par lettre, le Conseil Régional sur les thèmes de l'apprentissage, de l'éducation et du dialogue.

Hormis une écoute attentive de nos interventions (réunion de synthèse, commission du Cesr) et même un partage de leur contenu, nous n'avons pas obtenu de réponse écrite à ce jour.

Les documents cités sont consultables sur le site du Comité Régional de la Fcpe-Ile-de-France.

S.I.E.C. (Service Inter-académique des Examens et Concours)

Une demande a été faite pour un rendez-vous avec le S.I.E.C. afin d'assurer, dans un premier temps, une synthèse des conditions dans lesquelles se préparent puis se déroulent les examens liés au cursus de l'enseignement professionnel.

Dans un second temps, des propositions de la Fcpe-Paris sont d'ores et déjà préparées concernant la localisation des établissements accueillant les épreuves (transport...), la qualité et l'uniformisation des machines et du matériel mis à la disposition des élèves lors des examens ainsi que la fraîcheur des produits pour les épreuves de cuisine et de restauration, par exemple.

Enfin, mise à plat des conditions dans lesquelles :

- les membres du jury sont désignés,
- l'harmonisation des jurys se déroule (notes),
- l'accès aux notes et à leur motivation pourrait être effectif.

La mise en place des TICE

Décidé dès le premier CA de juin 2009, un dossier TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation) a été ouvert.

En effet, jusqu'à l'année dernière notre préoccupation principale concernait l'équipement des écoles mais l'évolution du sujet avec l'accélération de la mise en place des ENT et des tableaux blancs interactifs, le projet d'académie en ligne etc., imposait d'aborder ce thème d'une nouvelle façon.

Cette première année aura permis différentes approches et notamment :

- une réflexion sur la société numérique qui a permis une interview publiée dans le magazine de la Ligue de l'Enseignement et notre participation à une table ronde au salon de l'éducation sur le thème : sûreté, sécurité et libertés, où placer le curseur ? Quel rôle pour l'éducation ?
- un entretien avec un groupe de travail de l'Éducation Nationale (IGEN) sur le manuel scolaire à l'heure du numérique
- la participation à la réunion de présentation du projet de déploiement des ENT dans les lycées d'Ile de France
- l'organisation d'une commission sur le TICE

Ces échanges ont été l'occasion de rappeler que nous sommes opposés à la biométrie dans les établissements scolaires et au fichage systématique et connecté des données personnelles des élèves et de leurs parents mais aussi de dé-diaboliser le numérique qui peut être un formidable outil d'échange et une source immense de connaissance. Se sont dégagées des questions qui devront être travaillées dans les prochains mois pour initier un débat sur l'école numérique et définir ce que signifie pour nous cet objectif du ministre « introduire efficacement l'informatique dans tous les établissements scolaires ». Parmi les thèmes à aborder :

- le risque d'éclatement du lieu et du temps de l'école que porte les ENT ou encore le site de l'académie en ligne et la possible deshumanisation de l'école qui pourrait en découler,
- le risque que les outils numériques de communication réduisent les relations humaines et finalement éloignent les parents de l'école,
- l'impact pédagogique des outils numériques et particulièrement la visioconférence, présentée comme LA solution pour l'enseignement des langues vivantes,
- l'intérêt du livre numérique pour réduire le poids des cartables mais aussi le risque associé à la perte des repères du livre papier,
- l'émergence d'une nouvelle fracture numérique qui ne concerne plus seulement l'équipement mais la compréhension des usages du numérique.

Orientation

L'orientation est un sujet présenté par le gouvernement comme un élément central de la réforme du lycée. La généralisation à la rentrée scolaire 2009 des Parcours de Découverte des Métiers et des Formations est un autre élément important.

La Fcpe-Paris a donc porté une attention particulière à ces innovations qui seront présentées aux adhérents lors de la formation sur l'orientation.

Une réunion avec la nouvelle responsable du SAIO a été initiée pour organiser cette formation, avoir une meilleure compréhension des mesures envisagées dans le cadre de la réforme du lycée.

ACTIONS TRANSVERSES

Restauration scolaire

Les collectivités territoriales sont devenues responsables de la restauration (organisation, exploitation, gestion, tarification), le Département pour les collèges, la Région pour les lycées, dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004. Elles décident notamment, chaque année, des évolutions des tarifs de restauration qui doivent être présentés aux conseils d'administration des EPLE. Pour l'instant, elles entérinent, pour l'essentiel, les évolutions décidées par les EPLE (surtout le département), la région décidant du niveau d'augmentation général des tarifs.

La Fcpe-Paris a rencontré la Ville de Paris, à plusieurs reprises sur le sujet de l'harmonisation des tarifs des 20 Caisses des écoles parisiennes. Un engagement, a été pris dès la rentrée 2008 (engagement de la mandature) par Bertrand Delanoë sur ce dossier complexe lors du conseil de Paris de rentrée pour une harmonisation des tarifs de restauration servis par les caisses des écoles (8 à 10 tarifs partout dès la rentrée 2009 puis des

tarifs identiques dans chaque arrondissement (même grille pour les mêmes quotients familiaux). Un changement d'exécutif aux affaires scolaires a ralenti la tenue de l'objectif rentrée 2009 (encore 4 arrondissements n'ont pas adopté les 8 tarifs). Mais suite au conseil de Paris de rentrée 2009, l'engagement final d'une grille tarifaire parisienne unique est confirmé pour toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques et grande nouveauté également pour tous les collèges (hors cités scolaires). Le Cdpe-75 se réjouit de cette perspective d'une avancée en termes de justice sociale, mais suivra scrupuleusement la définition et la mise en place de ce projet (les tarifs de la nouvelle grille, les accompagnements pour les caisses en difficulté, des repas de qualité et une pause méridienne agréable pour tous, les engagements qualitatifs). Une Commission Restauration sera planifiée dès réception du projet et avant le vote en Conseil de Paris afin de formuler l'avis de la Fcpe Paris. La Fcpe-Paris et la Fcpe-Idf continuent d'intervenir pour obtenir une harmonisation des tarifs des lycées dans un sens social et progressif en fonction des revenus et pour que les familles ne payent que ce qu'il y a dans l'assiette. Les candidats aux élections régionales ont été invités à se prononcer sur ce sujet.

Actions régionales

La dimension régionale de la Fcpe se développe afin de répondre tant aux compétences de la collectivité territoriale correspondante (transports, lycées, enseignement professionnel...) que des nécessités d'une unité dans les démarches revendicatives et des manifestations ou interventions consécutives.

Dans ce sens, sans que cette liste soit limitative le CDPE-75 a assuré notamment :

- présence, déclarations et interventions au C.I.A.E.N. (Comité Inter-académique de l'Éducation Nationale),
- participation régulière du représentant au CESR aux travaux des commissions (Éducation, Transports, sports, Tourisme et loisirs) et aux séances plénières (environ 4 ou 5 demi-journées par mois),
- réunions du Comité Régional dont la coordination est assurée, cette année, par le C.D.P.E. 77,
- réunions et démarches auprès du Conseil Régional (restauration scolaire, enseignement professionnel, cartes des formations, TICE, ENT, demande de subvention...),
- réunions et démarches auprès du S.I.E.C. (Service Inter académique des Examens et Concours) (contrôle des notes de français au bac, accès à la correction de la copie...),
- création d'un site dédié au Comité Régional avec gestion partagée et mise en ligne des contributions du C.D.P.E. 75,
- élaboration, publication et diffusion d'un questionnaire comprenant 17 sujets touchant l'éducation, adressé aux listes candidates aux élections régionales avec actions presse et promotion,
- organisation, tenue et animation d'un débat, le 2 mars 2010, en présence de 9 listes candidates, dialogue et interventions auprès des listes candidates.

L'action lors des régionales a d'ores et déjà permis de renforcer la visibilité de la FCPE Idf et de ses actions. Un dialogue a été établi ou rétabli avec les candidats ; des engagements ont été pris dont il conviendra de suivre la réalisation...

Réseau éducation sans frontières (Resf)

Année après année les Conseils locaux et adhérents FCPE montrent leur implication dans les actions RESF de soutien aux familles sans-papiers, à leurs enfants et aux jeunes majeurs. Au travers de notre secrétariat, du mail hebdo qui réserve une rubrique aux informations RESF, l'information circule, signe de notre détermination.

Une délégation (RESF, Fcpe-Paris et syndicats enseignants) a rencontré le 27 octobre le recteur Gérard, sur le thème de jeunes majeurs sans papiers. La délégation a demandé solennellement le renouvellement de l'engagement qui avait été pris qu'aucun jeune, quelque soit sa situation d'âge et de règles de séjour, ne soit empêché de terminer ses études et sa famille inquiétée - dès lors qu'il était régulièrement scolarisé - cette disposition incluant les jeunes majeurs. L'engagement a été renouvelé, le recteur nous ayant promis de continuer à transmettre les dossiers signalés à la Préfecture.

La Fcpe-Paris s'est impliquée dans les rondes du dimanche à Notre-Dame : fort relai auprès des adhérents, prise de parole du Cdpe-75, présence des administrateurs.

Lors du CDEN du 19 novembre, une motion « sans-papiers », à l'initiative de la Fcpe-Paris, sera présentée. L'académie refusera la mise aux voix.

INFORMATION

Bilan du plan de formation

Le plan de formation, dont les séances sont annoncées dans le mail hebdo et dans Fip (ainsi que dans le dossier de rentrée des conseils locaux) et dont les séances sont ouvertes à tous les adhérents à jour de leur cotisation, est en place pour la 9^e année consécutive.

L'objectif de chaque séance de formation est à la fois de redonner les valeurs fondamentales de la FCPE qui doivent guider les actions des adhérents, de transmettre les informations techniques nécessaires à des interventions pertinentes et efficaces dans l'école et de favoriser les échanges d'expériences de terrain entre les participants. Pari encore cette année alors que quatre administrateurs animaient ces formations pour la première fois.

105 adhérents ont participé aux 9 formations organisées par le Cdpe-75 de juin 2009 à février 2010. A noter la reprise cette année de la formation Internet.

Fip

Trois numéros de Fip (du n° 72 au n° 74) ont été publiés depuis le juin 2009. Si le rythme de parution tous les 2 conseils d'administrations est parfois difficile à tenir, le Fip reste un outil de communication apprécié, auquel on peut se référer toute l'année.

Liaisons laïques

Le rythme de parution est de 4 numéros par an. Le comité de rédaction, issu du CA, décide des thèmes abordés. La rédaction des articles est assurée principalement par les administrateurs et quelques auteurs occasionnels. Une administratrice Fcpe-Paris, en a été désignée rédactrice en chef. Liaisons Laïques est tirée à 9000 exemplaires, envoyés aux quelques 6000 abonnés et 1400 destinataires du service de presse (principaux, proviseurs, autorités

locales, départementales, régionales, académiques, syndicats, associations, etc.). Le nombre d'abonnés est stable par rapport à l'année dernière.

Toujours très lue par les parents comme par les enseignants, l'académie et la Mairie, comme en témoigne les réactions suscitées par certains articles, Liaisons Laïques reste un outil incontournable d'expression de la Fcpe-Paris, porteur de débats parmi les adhérents comme au sein de la communauté éducative.

Presse : communiqués, actions et conférences

Depuis le congrès départemental de mai 2009 nous avons rédigé et envoyé moins de communiqués de presse que l'année précédente (huit). Sans aucun doute, la fréquence des réformes de 2008/2009 de l'école primaire, menées au pas de charge par le Ministre X. Darcos, dans un contexte de provocation, y était pour quelque chose. L'engrenage compulsif des réformes (excepté celle du lycée qui suit son chemin cahin-caha), s'est calmé avec la venue du nouveau ministre de L'Éducation Nationale Luc Chatel. Face aux moyens démesurés déployés par le ministère de l'éducation pour sa communication, nous avons affirmé notre liberté de ton et trouvé un écho dans les médias (presse, TV, radio et Internet). Notamment pour défendre Lou Jatteau, lycéen ayant participé aux mouvements de contestation contre les projets de suppression de postes initiés en 2008 par Monsieur DARCOS, alors ministre de l'éducation nationale. Lou Jatteau a été relaxé des fins de la poursuite par un jugement de la 16^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de Grande Instance de Paris en date du 18 novembre 2009. La Justice a rétabli la vérité. Mais aussi pour condamner l'interpellation de mineurs de 14 ans (dont une emmenée menottée en pyjama au commissariat de police pour y être entendue une journée durant) dans le 20^{ème} arrondissement de Paris et leur placement en garde à vue à la suite d'une bagarre dans l'environnement d'un établissement scolaire. Nous sommes intervenus plusieurs fois pour dénoncer la politique de restriction du gouvernement qui chaque année étrangle un peu plus l'Éducation Nationale. Dans un autre ordre d'idée, la Fcpe Paris a participé activement à la campagne du comité Ile-de-France Fcpe pour les régionales avec une marge de diffusion d'un questionnaire aux candidats. Elle a organisé une conférence de presse, réalisé une vidéo et produit plusieurs communiqués de presse notamment pour promouvoir le grand débat du 2 mars 2010. Au quotidien, la Fcpe Paris a répondu à plus de cinquante sollicitations de la presse régionale et nationale. Du journal « Le Parisien » au journal « Le Monde » en passant par les chaînes de télévision, la Fcpe-Paris a répondu à de nombreuses interviews et participé à des émissions de radio pour défendre les valeurs de la Fcpe et l'intérêt de nos enfants dans un système de service public de plus en plus menacé.

Communication interne (électronique) et listes de diffusion

La communication électronique de la Fcpe-Paris est toujours structurée autour d'un message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (Fcpe Info Hebdo) et de messages ponctuels (Fcpe Flash Info) adressés aux membres de bureaux 1er ou 2nd degré suivant les sujets, voire, plus ponctuellement, directement aux

adhérents pour certains enjeux majeurs ou pour leur rappeler l'existence de notre site. En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été régulièrement rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser la rediffusion des informations qu'ils reçoivent à leurs adhérents. Tous les adhérents ont par ailleurs accès, via la boîte à outils du site de la Fcpe-Paris, à tous les messages hebdomadaires (Fcpe Info Hebdo) qui y sont mis en ligne dès leur envoi par mail.

Les listes de diffusion thématiques sont tombées en désuétude ; seule la liste « cantine » a connu une activité régulière. Concernant les listes UL, seules 5 sont réellement actives.

Site de la Fcpe-Paris

Le site de la Fcpe-Paris fonctionne dans une structure établie en 2004. Il est régulièrement mis à jour par l'administrateur qui en a la charge ainsi que par le secrétariat du Cdpe.

La mise à jour, en lien avec les administrateurs chargés de dossiers, reste toujours un axe à renforcer. C'est la loi du genre pour un site très complet qui maintient encore cette année sa fonction de diffusion de l'information.

La boîte à outils a été régulièrement alimentée de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis par la Ville et l'Académie ou notre fédération nationale ainsi que des messages hebdomadaires (FIH) et de la version électronique FIP.

Site collectif des conseils locaux

Le CDPE dispose d'un site collectif, où les conseils locaux parisiens peuvent disposer d'un espace pour diffuser des informations.

15 demandes de création de mini-sites ont eu lieu de septembre à mars, avec demande de création ou mise à jour d'administrateur de mini-sites.

Une formation a eu lieu en février et a réuni 9 stagiaires.

A ce jour, le site collectif comporte 138 rubriques qui sont soit des mini sites complets, soit des rubriques de référencement de sites externes développés par les conseils locaux.

La fréquentation du site

(site CDPE et site collectif)

	nb de visiteurs	moyenne mensuelle
2003	62 000	5 200
2004	105 000	8 700
2005	153 000	12 800
2006	262 000	21 900
2007	314 700	26 225
2008	270 000	22 600
2009	340 000	28 400

A noter que la plus grande part de l'évolution est due à la fréquentation du site collectif qui passe de 270 828 à 340 217 visites; le site html passant lui de 172 016 à 187 823 visites.

PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)

Deux CDEN ont eu lieu cette année : le CDEN de bilan de rentrée en novembre 2009 et celui (le même jour !) sur la carte scolaire, la sectorisation des collèges (présidé par la mairie de Paris) et le CDEN sur la DHG en février 2010. Ces réunions ont été l'occasion de rassemblements de parents, d'élus et d'enseignants, avec une forte présence des élus cette année. De nombreuses délégations ont été reçues, témoignant de la très grande inquiétude sur le devenir de l'école publique et les changements effectués sur la classification des collèges.

Le Cden est un des lieux où la Fcpe-Paris peut exprimer son point de vue sur la politique académique et relayer les exigences des parents. CDEN de bilan de rentrée : le 1er et 2nd degré sont abordés consécutivement et nous assisterons à une présentation de la rentrée à Paris par le directeur d'académie. Les sujets seront discutés et nous alerterons l'académie sur la scolarisation des enfants en situation de handicap (cf. § sur les AVS), le problème de remplacements des enseignants, le sureffectif dans les classes et l'assouplissement de la carte scolaire entre autre, sujets qui posent problème dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré. La réforme de la formation des maîtres sera longuement discutée et nous voterons avec l'ensemble des représentants du CDEN le vœu Fcpe/syndicats sur la réforme de la formation initiale.

Nous tenterons de faire voter une autre motion de solidarité avec les enfants, les jeunes majeurs et les familles sans papiers. Sans succès. Nous recevrons une fin de non recevoir, "le CDEN n'étant pas le lieu adéquat pour discuter de sujets politiques".

Projet passion, lycéens en action

La Région encourage l'initiative et la créativité des élèves par le soutien financier à des **Projets Passion, Lycéen en Action**. Les sujets traités peuvent être culturel, sportif, social, artisanal, artistique, professionnel. La subvention maximale est de 4 000 euros par projet. Cette aide, attribuée sous forme de chèque, est remise au lycéen porteur du projet. Il faut déposer le dossier en décembre ou en mars. Les dossiers sont examinés par un comité régional de validation composé de conseillers régionaux, de représentants des rectorats, des fédérations de parents d'élèves, des chefs d'établissement, d'experts, d'un représentant du monde de l'entreprise et du CRJ (Conseil régional des jeunes). La Fcpe participe à ce dispositif depuis sa création. Il y a deux comités régionaux de validation au cours de l'année scolaire. La Région a attribué 130 000 euros pour l'opération « Projet Passion » 2009/2010. Depuis 1995, grâce à ce dispositif régional mené en partenariat avec les trois académies d'Île-de-France, plus de 2 500 lycéens ont ainsi été aidés à réaliser leur action. L'objectif est de susciter et développer la capacité d'initiative et de création des lycéens en leur apportant une aide technique et financière. Sont encouragées : l'autonomie, la responsabilité, la créativité et la capacité de travail en équipe. Qu'il soit individuel ou collectif, le projet proposé par les jeunes peut

toucher à des secteurs aussi variés que la culture, le sport, le social, les sciences, l'artisanat, l'environnement... L'optique n'est pas celle d'un concours, où seuls quelques-uns seraient primés, mais d'une opération générale où sont retenus tous les projets jugés viables.

Projet lycée innovation éducative

La Fcpe participe également au Projet lycée innovation éducative. Tout lycée public ou privé sous contrat d'association peut obtenir une subvention annuelle de 10 000 euros de la Région pour réaliser des projets pédagogiques « citoyens » innovants. L'objectif de l'aide est d'encourager dans les lycées d'Île de France les équipes éducatives à développer des initiatives « innovantes », par l'aide aux projets. Les projets doivent concerner l'un des domaines suivants : citoyenneté, institutions de la République, morale civique, lutte contre la violence, respect de l'environnement, lutte contre les discriminations, lutte contre les incivilités, éducation à la santé, solidarité, Europe, éducation artistique, technique, scientifique ou sportive et culture de la mémoire collective. La région cofinance les projets qui sont choisis par les commissions de validation, la subvention maximale par établissement et par année scolaire ne peut dépasser 10 000 euros. Pour participer il faut déposer un dossier de demande de subvention en septembre, novembre ou janvier. Les dossiers sont examinés par un comité régional de validation composé de conseillers régionaux, de représentants des rectorats, des fédérations de parents d'élèves et des chefs d'établissement, qui se réunit trois fois par année scolaire.

Lycéens et apprentis au cinéma

Le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma**, mis en place par la Région Île-de-France en partenariat avec le Centre National de la Cinématographie, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Éducation Nationale et le réseau de salles de cinéma d'art et d'essai, s'adresse aux lycéens et apprentis. Il leur permet de découvrir ou de redécouvrir des grands classiques, des films d'auteurs, et de se familiariser avec un cinéma qui privilégie la diversité culturelle. La Fcpe soutient le dispositif depuis plusieurs années. Elle participe au CA où son intervention est écoutée et prise en compte. Les dates limite d'inscription sont courant septembre. Le nombre de participants au dispositif ne cesse de progresser. Quelques chiffres : 396 lycées et 44 Centres de Formation d'Apprentis inscrits, 2 170 professeurs ou formateurs participants, 47 582 lycéens et apprentis inscrits soit une progression de 40% par rapport à l'année scolaire 2008-2009, 1 870 classes inscrites, 1 797 enseignants formés, 162 salles de cinéma inscrites. Quelques films : *Certains l'aiment chaud* de Billy Wilder (États-Unis, 1959, 2h01) 43 723 élèves inscrits (92%), *La Mort aux trousses* de Alfred Hitchcock (États-Unis, 1959, 2h16) 41 225 élèves inscrits (87%), *La Cérémonie* de Claude Chabrol (France/Allemagne, 1995, 1h51) 35 112 élèves inscrits (74%), *Tous les autres s'appellent Ali* de Reiner Werner Fassbinder (Allemagne, 1974) 25 434 élèves inscrits (53%), *Nulle part terre promise* de Emmanuel Finkiel (France, 2006) 11 766 élèves inscrits (25%). Tous les indicateurs sont à la hausse : plus de salles de cinéma (162 cette année contre 155 l'année dernière), plus d'enseignants (2 170 cette année contre 1 548 l'année dernière),

plus d'élèves (47 582 cette année contre 34 064 l'année dernière). Cette marque de confiance et cette fidélité (92 % de réinscriptions des établissements) sont plus qu'encourageantes. Un réajustement avec le cadre du Marché Public qui prévoit budgétairement 1500 classes (1870 cette année) est à appliquer pour la prochaine année scolaire afin de préserver la qualité de l'accompagnement culturel du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*.

Nous sommes participants aux « États généraux de l'enfance ».

Nous sommes intervenus à « Pas de Zéro de conduite » et nous sommes participants.

MDPH et CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (Commission enfant)

Une fois par mois nous participons à la commission ayant en charge la validation des décisions d'aides aux parents des enfants en situation de handicap. Ces décisions sont évaluées au cas par cas et sont constamment réévaluables. La MDPH (Ville de Paris) et les membres de la commission peuvent recevoir les parents, et sont très attentifs à la rapidité de la réponse et de la mise en œuvre de leur décision. Une responsable qualité du service d'accueil a été mise en place cette année, ainsi que trois structures d'accueil et d'informations spécialisées. La MDPH, en accord avec les parents et l'équipe pédagogique élabore un PPS (Projet personnalisé de scolarisation) et/ou un PIA (Projet individualisé d'accompagnement).

CDOAPH

(Commission départementale d'orientation et d'accompagnement des personnes en situation de handicap)

Cette commission traite de l'orientation au niveau de l'académie des enfants en situation de handicap. Cette année à notre première réunion nous avons été obligés de constater que les services de l'académie étaient dans l'incapacité de fournir des renseignements élémentaires permettant une orientation informée des enfants, plus de la moitié des situations a été renvoyée sur la réunion du mois de Juin.

CDCPH (ex Handiscol)

Commission biannuelle où se transmettent les bilans, les informations et les doléances concernant la gestion de l'académie dans le domaine du handicap. Une réorganisation est actuellement mise en place, le système des conseils d'administration à l'anglo-saxonne envahit l'éducation nationale. Elle prévoit une commission ad hoc, comme au lycée, débarrassée des associations de parents et donc de parents, appelée Groupe technique départemental (composée de la DDASS et de l'Académie). Si dans les lycées et collèges c'est difficile à cause des enfants, dans cette commission c'est difficile à cause des parents et de leurs représentants qui ne sont pas capables de penser que l'on pense pour eux au nom du bien. Et cela, en mobilisant un cortège de préjugés scientistes qui envahissent la prise en charge des questions scolaires.

La Fcpe-Paris a fait accepter à la CDCPH la mise en place d'un dispositif (ville/académie) pour permettre aux enfants en situation de handicap de participer

aux classes vertes, aux classes découvertes et autres dispositifs de visites ou de séjours hors les murs de l'école. Il faudra suivre l'Évolution de la question.

Autres participations dans le domaine de l'enfance et du handicap

Nous sommes encore intervenus comme invités aux congrès nationaux des Médecins de PMI (SNPPMI), avec Sylviane GIAMPINO. Le thème du congrès était centré sur la question de l'enfant à l'heure des évaluations.

Union Nationale du Sport Scolaire

Investie d'une mission de service public à finalité éducative et sociale, l'UNSS contribue à aider chaque élève à élaborer son projet personnel, à lui permettre de vivre en harmonie avec l'école et de s'insérer dans le tissu social de la cité. Le sport scolaire privilégie l'engagement collectif. C'est aussi un outil privilégié d'apprentissage de la liberté entendue au sens social. Il donne aux élèves "le pouvoir d'agir" selon leur propre détermination, dans la limite de règles définies. La liberté ainsi vécue contribue à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme. Le Sport scolaire donne à tous les élèves les mêmes droits et les mêmes devoirs ainsi que la possibilité de s'exercer au respect de la règle, de l'adversaire et de l'arbitre. L'UNSS contribue de façon irremplaçable à l'égalité des chances, à l'intégration, et à l'exercice de la solidarité. Pour des raisons de surcharge d'activité nous n'avons pu suivre ce dossier cette année.

Jeunesse Plein Air

Depuis deux ans déjà, la Fcpe-Paris, au rythme d'une réunion par mois, participe au CA de la JPA75, pour promouvoir et mettre en œuvre une conception éducative et sociale des centres de vacances et de loisirs. La JPA est une confédération. Elle regroupe des organisations qui, en solidarité, autour de valeurs communes, s'associent pour amplifier et coordonner leurs actions. Elle agit, mandatée par ces organisations dans le cadre de son assemblée générale et de son conseil d'administration, pour créer les conditions d'une dynamisation et d'une coordination de ces actions. Elle est inspirée par l'idéal laïque qui garantit à chacun la liberté de conscience : elle agit pour une société de justice et de solidarité où chaque enfant, chaque jeune, chaque homme, chaque femme puisse développer ses potentialités et participer aux décisions qui engagent le destin de la cité, donc exercer pleinement sa citoyenneté. La Fcpe-Paris contribue et soutient la mise en place des actions de la JPA. En voici quelques exemples : elle rend effectif le droit des enfants, des adolescents et des jeunes aux loisirs et aux vacances. Elle favorise aussi les brassages culturels et sociaux, éléments du lien social, pour vivre ensemble. La JPA agit pour que les vacances et les loisirs éducatifs soient reconnus comme temps éducatifs complémentaires à celui de l'école et à celui de la famille : elle milite pour une éducation globale qui soit active et coopérative, le temps de l'école et le temps des loisirs y concourant en complémentarité. Elle agit pour des loisirs qui, par les valeurs qui les sous-tendent et par les pratiques mises en œuvre, prolongent l'éducation dispensée par l'École de la

République. Aujourd'hui, la Fcpe-Paris, avec la JPA, considère que la complémentarité éducative reste primordiale.

Centre régional de documentation pédagogique (Crdp)

La Fcpe-Paris n'a pas pu participer cette année au conseil d'administration de cette antenne régionale du Cndp.

Commission académique des langues vivantes

Le sujet des langues vivantes est un sujet complexe avec dans le 1^{er} degré une organisation qui peine à se mettre en place et à présenter une réelle cohérence tandis que dans le 2nd degré, la richesse que représente les 16 langues enseignées à Paris est assombrie par les possibilités de stratégies que la pratique de ces langues peut représenter.

La FCPE Paris a participé à la commission académique des langues vivantes et initié une réunion de présentation et d'éclairage sur le dispositif langues vivantes à Paris. Les points suivants ont été abordés :

- la couverture de l'enseignement d'une langue vivante en primaire
- la mise en place mal préparée et mal communiquées de classes d'allemand
- la visioconférence
- les jumelages en 1^{er} degré et les partenariats internationaux en 2nd degré
- la mise en place de groupe de compétences au lycée dans le cadre de la réforme
- les dispositifs LIE (Langue Inter Établissements)

Un nouveau projet académique est prévu pour les 3 ans 2010 à 2012, avec l'objectif de « maintenir » la diversité des langues et de développer les échanges dématérialisés (Internet...).

Commission académique d'appel en matière disciplinaire (CAA)

Les premiers retours statistiques de la commission d'appel en matière disciplinaire pour les dix-huit derniers mois, nous ont été communiqués par l'Académie au mois de mars. Nous demandions un bilan depuis plus de deux ans. A la lecture du texte voici les premières conclusions de la commission d'appel conseil de discipline (CAA). Entre le 10 décembre 2008 et le 8 juillet 2009. Les deux représentants de la Fcpe-Paris ont siégé à 33 cas d'appel. Quatre fois la décision de la commission a été une annulation (vice de forme) et 3 fois la décision a été réformée (changement de la décision prise par le conseil de discipline). 26 fois la décision a été maintenue.

Entre le 23 septembre 2009 et le 16 février 2010. Les deux représentants de la Fcpe-Paris ont siégé à 27 cas d'appel. Six fois la décision de la commission a été une annulation (vice de forme) et 2 fois la décision a été réformée (changement de la décision prise par le conseil de discipline). 19 fois la décision a été maintenue.

Sur l'année civile 2009, nous avons eu 45 cas à traiter, nous constatons que dans 40 cas la décision est maintenue. Soit la décision est maintenue dans 88,8% des cas, il est difficile de faire des statistiques sur plusieurs années, nous n'avons obtenu les « stats » que depuis cette année.

On aurait également voulu être informé du nombre d'appels par rapport au nombre de conseils de discipline dans les établissements parisiens, de la

provenance des appels – proportion collège/lycée, du pourcentage d'avis contredisant la décision de la première instance voire du nombre d'avis de la commission non suivis par le recteur.

La commission émet un avis notamment au regard d'éventuels vices de formes lors de la tenue des conseils de discipline ou sur des éléments nouveaux produits par les familles devant la commission. Les élèves viennent de tous les niveaux des collèges et lycées parisiens. Le plus souvent, les collégiens connaissent des problèmes de discipline et de comportement. Les lycéens sont plutôt renvoyés pour absentéisme. Comme pour les commissions d'appel en matière d'orientation, force est de constater que la qualité des dossiers établis par les établissements scolaires n'est pas toujours au rendez-vous, en effet souvent un certain amateurisme caractérise les dossiers.

Au final, on constate qu'une très faible proportion des décisions des conseils de discipline se trouve cassé en appel. Souvent les élèves qui obtiennent satisfaction ne retournent pas forcément dans leur collège ou lycée d'origine et reste dans l'établissement que leur a trouvé l'Académie. Le cas des jeunes adultes est plus difficile à gérer car l'Académie n'a aucune obligation de leur trouver un autre établissement. Les parents ne font pas appel pour retrouver l'établissement d'origine mais, pour que la sanction du conseil de discipline ne soit pas marquée sur le dossier scolaire. Cette année, la commission a eu à traiter quelque cas avec une forte charge de passion voir de déraison. La violence verbale et parfois physique, comme dans les conseils de discipline, s'installe autour des débats ; alors que la sérénité devrait être de mise. Une révision de cette procédure devrait être étudiée, à cet effet une commission demandée par la Fcpe-Paris et la PEEP a été mise en place en mars 2010.

Bourses au mérite

La Fcpe-Paris a participé pour la première fois cette année à la commission départementale du dispositif des bourses au mérite. Ce dispositif des bourses au mérite, complément à la bourse de lycée, a pour objectif de favoriser la poursuite d'études jusqu'au baccalauréat d'élèves boursiers sortants de 3^{ème} qui, en raison de difficultés sociales avérées, pourraient abandonner leur scolarité avant l'obtention du diplôme, alors même que leurs résultats scolaires et les efforts qu'ils accomplissent leur permettent une telle poursuite. Ce dispositif contribue en particulier à la promotion des élèves scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire. La commission a examiné l'ensemble des dossiers des élèves proposés et a formulé un avis en veillant à ce que toutes les voies d'orientation soient considérées. La réglementation en vigueur prévoit deux catégories de bénéficiaires. Les bénéficiaires de droit : ce sont tous les élèves boursiers de lycée qui ont obtenu une mention « très bien » ou « bien » au diplôme national du brevet. Les autres bénéficiaires sont les élèves boursiers de lycée, qui se sont distingués en classe de troisième par leur effort dans le travail scolaire, sans obtenir la mention « très bien » ou « bien » au diplôme national du brevet. Ils sont signalés par les chefs d'établissement qui doivent transmettre à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les dossiers des élèves proposés par les conseils de classe pour l'obtention d'une bourse au mérite. La

bourse au mérite est un complément à la bourse nationale de second degré de lycée, dont le bénéfice est également conditionné, de ce fait, par la situation des charges et des ressources de la famille. Les lycéens concernés doivent pouvoir bénéficier des différentes formules d'accompagnement et d'information visant à favoriser une orientation positive et ambitieuse, à développer l'accès à l'enseignement supérieur, et à introduire une plus grande diversité parmi les étudiants des grandes écoles et des universités.

CAVL (Conseil académique vie lycéenne)

Le Cavl se réunit trois fois dans l'année en Sorbonne et traite de tous les sujets d'actualité qui concerne la vie lycéenne : post bac, Affelnet, réforme du lycée, stage de langues pendant les vacances scolaires, voyages scolaires, etc. Sous la présidence de Monsieur Patrick Gérard, Recteur de Paris, tous les sujets sont abordés dans le cadre des questions diverses. Les discussions sont souvent animées. Participent à la réunion le Directeur de l'Académie, l'Inspecteur d'académie du 2nd degré, le Directeur de cabinet du recteur des Provisaires de Vie Scolaire le chef du SAIO, l'Infirmière Conseillère technique, des Provisaires de lycées, des Agents comptables de lycées, des CPE de lycées et les élus lycéens. Un représentant de la DASCO 2nd degré Paris, de la PEEP, de la FCPE, du Conseil régional et du service régional de l'UNSS sont également présents. Caroline Maes, Déléguée Académique à la Vie Lycéenne, rend compte des commissions : action envers les CVL des lycées, santé, discriminations et représentations négatives. La lutte contre les discriminations et les représentations négatives est une des priorités de l'Académie de Paris. Apprendre à vivre ensemble, à se respecter mutuellement et à s'enrichir des différences, c'est également l'une des missions assignées à notre école. Dans cette optique les lycéens élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne ont organisé cette année un concours lycéen contre les discriminations. En réalisant seul, en groupe ou par classe avec un enseignant, une affiche, une photo ou même un clip vidéo illustrant la lutte contre toute représentation négative de l'autre, les élèves des lycées parisiens qui ont participé au concours ont favorisé une vision positive du « vivre ensemble » et de la tolérance. Le jury, composé des lycéens du CAVL et de représentants d'associations, a remis les prix en février 2010. La Fcpe était présente et a félicité les lauréats. Dans le cadre de l'exercice du mandat de représentant des lycéens, l'Académie de Paris a organisé une rencontre, en Alsace, entre les élus lycéens du CAVL parisien et leurs homologues de l'académie de Strasbourg. L'objectif de cette rencontre était, entre autres, la mise en perspective de la fonction des représentants des élèves dans deux académies aux caractéristiques particulières (zone urbaine à forte densité d'une part, territoire vaste concentrant des établissements en zone urbaine et en zone rurale d'autre part, sources de problématiques et d'organisation au quotidien bien distinctes pour les lycéens). Il a été proposé aux élus lycéens, en outre, de réfléchir conjointement sur des thèmes généraux (mixité et relations filles-garçons) et d'actualité (réforme du lycée).

CDJSVA (Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative)

Le conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative concourt à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, aux loisirs et vacances des mineurs ainsi qu'aux sports et à la vie associative. Le conseil est notamment compétent pour donner un avis sur les demandes d'agrément départemental présentées par les associations, fédérations ou unions d'associations. Le conseil émet un avis et fait des propositions sur toutes les autres questions qui lui sont soumises par son président. Il peut en outre réaliser des études et faire des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social ou culturel intéressant directement les jeunes. Le prochain mandat sera déroulé de mars 2010 à Mars 2013.

Commissions d'appel 1^{er} et 2nd degré

Commission d'appel 1^{er} degré

Cette année, la Fcpe-Paris a obtenu que huit de ses représentants y participent : la place et les droits des représentants des parents sont toujours à gagner à l'Éducation nationale ! Si toutes les tables comptaient un représentant Fcpe, il a fallu batailler pour que l'équilibre Fcpe/PEEP soit respecté aussi bien dans les différentes tables qu'à la table de contrôle.

Sur le fond, les familles soulignent que pour elles, la décision de maintien est avant tout un redoublement et elles doutent que l'éducation nationale puisse mettre les moyens pour la réussite future de leur enfant.

D'autre part, visiblement les consignes de passation des « évaluations » varient d'une école à l'autre, d'un enfant à l'autre. Les membres de la commission n'ont aucune idée de ces consignes qui ne leur ont pas été communiquées. Le « rendu » de ce qui a été nommé par un des enfants « devoir » est variable : feuille double découpée, petit, grand format, annotée, agrafée ou pas au questionnaire et parfois le tout au crayon à papier. Ce « rendu », qui n'est pas harmonisé, ne permet pas de prendre une décision. Idem sur les conditions dans lesquelles se sont passées les évaluations justifiant la décision du conseil des maîtres : exemple sur le temps donné aux enfants, rien n'est homogène.

Enfin, les membres de la commission se transforment eux-mêmes trop souvent en évaluateurs par manque d'éléments.

La présence de la Fcpe s'installe dans cette commission, à nous maintenant de travailler pour que celle-ci statue dans de bonnes conditions.

Commission d'appel 2nd degré

(tableau de synthèse en dernière page)

Les observations sont à peu près les mêmes que les années précédentes.

Toutes les commissions ont été pourvues en représentants FCPE dans le nombre de sièges qui nous est attribué, soit 90 personnes qui cette année encore se sont mobilisées dans nos rangs.

Retenons que le nombre d'appels en fin de 2^{nde} a fortement augmenté, en revanche on note une forte baisse pour la fin de 3^{ème}. Pour ces 2 niveaux les taux de satisfaction aux familles ont baissé : 55% l'année dernière et 43% pour cette année pour la fin de 3^{ème}, 47% l'année dernière et 44 % cette année pour la fin de 2^{nde}. Comme tous les ans se sont les niveaux avec orientation dans lesquels on retrouve le plus de dossiers (3^{ème} et 2^{nde}).

Autre constatation, les établissements demandent encore à la commission de se substituer à eux pour prendre une décision qui relève tant du conseil de classe que du chef d'établissement. Il serait alors normal de donner gain de cause aux familles dans l'intérêt de l'élève qui doit toujours être affirmé, ce qui n'est pas systématiquement le cas.

Enfin, il est toujours regrettable que les professeurs rapporteurs présentent encore l'orientation ou le redoublement comme une sanction et non comme un choix pédagogique compris et partagé par le jeune et sa famille. Il est à remarquer que se sont souvent les établissements les plus exigeants qui ont le plus d'appels. La hiérarchie des lycées n'existe pas seulement au moment des affectations en 2nde mais aussi à sa sortie avec des orientations imposées et non discutées et peut-être pas toujours justifiées quand le redoublement est possible et qu'il n'est pas proposé.

RELATIONS INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES

Syndicats

Syndicats enseignants

La mobilisation contre les réformes a repris dès septembre et le travail avec les syndicats des enseignants du 1^{er} degré s'est poursuivi cette année. Des réunions unitaires se sont tenues rue d'Astorg et dans les locaux syndicaux dès la rentrée 2009. Elles ont abouti à l'action commune contre la réforme de la formation initiale dite "de mastérisation" (un vœu a été adopté en ce sens par de nombreux conseils d'école et au CDEN de bilan de rentrée du 19 novembre); à l'élaboration d'une pétition parisienne pour le rétablissement des RASED (cette pétition largement signée a été remise lors du CDEN du 16 février sur la carte scolaire) et à l'établissement d'un observatoire de l'école primaire à Paris.

Ville de Paris

Convention d'occupation du siège social

Après des négociations ponctuées par plusieurs réunions étalées sur 7 mois, une convention d'occupation a pu être régularisée en juillet 2009 entre le CDPE 75 et la Ville de Paris, pour les locaux du siège social de notre Association : 14, rue d'Astorg 75008 PARIS.

La régularisation de notre situation locative s'est accompagné de travaux de rénovation (cuisine, sanitaires, peinture,...) réalisés au cours de l'été 2009

Le montant de la redevance en principal, à échéance annuelle au 31 décembre (à terme échu), est compensé par l'attribution spécifique d'une subvention annuelle d'un même montant, selon la même périodicité.

Cette dernière est néanmoins soumise au vote du Conseil Municipal, chaque année également.

La subvention de fonctionnement ordinaire fait l'objet d'une délibération spécifique. Elle est restée stable.

OCCE

La charge de travail n'a pas permis participer à l'assemblée générale de l'Office Central de la Coopération scolaire à l'École.

Mae-RP

Consécutivement au refus de la M.A.E. Région Parisienne de proposer une couverture des risques spécifiques à l'enseignement professionnel (vol ou détérioration des éléments du trousseau, périodes de stage, accidents du travail, maladie professionnelle...), la Fcpe-Paris a saisi la Fédération afin que ce dossier soit étudié par la M.A.E. Nationale.

Cette dernière présentait, au mois de février 2010, un projet ne correspondant pas néanmoins aux nécessités pourtant soulignées, liées à ce cursus.

Au mois de mars 2010, la Fcpe-Paris a sollicité la fixation, dans les plus brefs délais, d'un calendrier de réunion permettant de finaliser une proposition cohérente, sur le fondement d'une analyse partagée et d'un cahier des charges incluant, notamment, le coût.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Le quotidien

Le secrétariat traite à la fois les mails reçus, les appels téléphoniques et le courrier. Très souvent la réponse est apportée directement, le système de copie systématique « à » permet de tenir informés les administrateurs. La réponse peut nécessiter la transmission de la demande aux administrateurs chargés de dossiers, tous bénévoles.

Notre site très riche en rubriques, permet de limiter les demandes d'information qui y trouvent souvent réponse.

Le quotidien, c'est aussi le déménagement temporaire de nos bureaux pendant l'été 2009 avec une forte implication du secrétariat. Avec l'implication de toutes et tous, notre rentrée s'est faite dans de très bonnes conditions. Nos locaux, grâce aux travaux réalisés par la Ville, sont aujourd'hui dignes d'une grande association comme la notre.

Vie associative

Unions locales

Un CA élargi aux Unions locales s'est déroulé le 5 octobre sur les thèmes du bilan de rentrée et de la mobilisation (adhésions, développement de la présence de la Fcpe, élections). Les unions locales ont encore été associées à l'établissement de liste des établissements sans conseils locaux pour la diffusion de notre matériel de rentrée 2009 sans l'aide de la Mae. Les UL ont également contribué à la livraison des bulletins d'adhésion Fcpe dans ces écoles et lycées sans CL.

Arbitrages dans les conseils locaux

Nous sommes intervenus à la demande d'adhérents pour apaiser de rares situations de conflit. Toujours dans un esprit de conciliation le Cdpe-75 a permis à ces conseils locaux de retrouver de bonnes conditions de fonctionnement.

Assemblées générales des présidents

La première AG des présidents de l'année scolaire s'est déroulée au lycée Paul Bert, le 19 novembre, avec comme ordre du jour : un bilan de rentrée et des élections, la scolarisation des enfants handicapés à Paris, l'affectation des élèves (Affelnet, post-bac). Échanges nourris et nombreux pour cette AG qui devait nourrir d'autres débats, notamment en commissions. Une deuxième AG des présidents est programmée pour fin mars.

Commissions 1^{er} et 2nd degrés

Une commission Restauration s'est tenue le 28 septembre 2009. De nombreux participants, parents d'élèves de la maternelle au lycée et représentants la majorité des arrondissements, sont venus débattre des nombreuses préoccupations sur la restauration (les tarifs, la qualité, le bio, les quantités, l'organisation du service, l'encadrement des élèves, les menus, la communication ou les disparités entre arrondissements). La mailing liste « cantines » créée en 2008 continue à être un lieu d'échanges et de diffusion d'informations, une synthèse de ce dossier fera l'objet d'un sujet dans Liaisons Laïques.

Le jeudi 11 Mars 2010, une commission « Conseil de discipline » (collèges et lycées) a été mis en

place par l'Académie de Paris. Cette commission, a été demandée conjointement par la FCPE75 et la Peep notamment auprès du directeur et du recteur. Elle devait en premier lieu, portée sur les dysfonctionnements et l'amélioration du CAA (commission d'appel Académique), mais elle a été étendue aux conseils de discipline. Les conseils de discipline devraient avant toute chose rester un acte éducatif et non l'élément ultime de la palette des punitions. Une punition qui se traduit dans les collèges à 84% par une exclusion définitive et à 82% dans les lycées. La composition même du conseil de discipline implique de tels résultats. Le chef d'établissement ne devrait plus être « juge et partie ». Les motifs sont souvent différents, d'une part dans les collèges (atteinte aux personnes) et les lycées (absentéisme), même si les vols et les indisciplines concernent tous les établissements. La Fcpe demande que les commissions de « vie scolaire » dans les établissements du second degré soient développées en amont des conseils de disciplines. Enfin, en ce qui concerne le suivi des élèves avant et après le conseil de discipline un effort devrait être fait pour éviter de longues périodes sans affectation. On remarque dans les statistiques une augmentation des conseils de discipline et des exclusions. Les piques sur Paris des conseils de discipline sont en janvier (146 cas en 2009, 14,4%) et en mars (191 cas, 18,8%). Pour 2008/2009 (année scolaire de septembre à septembre) nous remarquons que la répartition du nombre des conseils de discipline par classe concerne (en pourcentage) d'abord les classes des collèges à l'exception des classes de seconde de brevet d'études professionnelles. Sur le chapitre, de la répartition du nombre de conseil de discipline par motif de comparution pour 2008/2009, on constate que dans 49% des cas (presque la moitié), il s'agit d'atteinte aux personnes, dans 24 % d'indiscipline et 12% d'absentéisme. Les conseils de discipline ne règlent pas les problèmes, ils les déplacent d'un établissement à l'autre. Les chefs d'établissement sont parfois sans recours ; surtout dans les cas de troubles de comportement qui relèvent plus de traitements médicaux que disciplinaire. La Fcpe souligne qu'il faut explorer la piste de l'échec scolaire et des affectations non désirées qui sont souvent avec les troubles de comportements à l'origine des dérapages disciplinaires des élèves. Ils soulignent également que la relégation socio-scolaire et l'apprentissage de l'expérience de la violence apparaissent souvent simultanément (C'est dans la classe de quatrième des collèges que l'on totalise presque la moitié des conseils de discipline). Il y a un rapport entre le climat de l'établissement (le climat de travail, éducatif et de justice) et le climat de violence.

Comité régional FCPE Île-de-France et CESR

La Fcpe-Paris participe activement (2 membres et le représentant au Cesr) aux réunions et activités du comité régional dont la coordination est actuellement assurée par le CDPE 77. Le comité régional se réunit environ une fois par mois au siège soit de la Fcpe-Paris, soit du CDPE 77 (en alternance). Les représentants de la Fcpe Paris contribuent largement à l'animation du comité régional tant sur le plan de la réflexion (enseignement professionnel, schéma des formations), du lancement de chantiers (charte des stages et banque inter académique des stages en enseignement pro), que de la participation aux

délégations à la région aussi bien sur les dossiers d'actualité (TICE, ENT) que sur les sujets politiques (subvention de la région à la Fcpe). C'est ainsi que les représentants du CDPE 75 ont participé à la rencontre du comité régional Fcpe Idf avec Jean Paul Huchon et son équipe dans le cadre de l'action régionales. A cette occasion, le dialogue a été rétabli et le président-candidat a affirmé sa volonté de le poursuivre régulièrement. Il a aussi pris l'engagement, en cas de réélection, de subventionner la Fcpe Idf, les discussions sur les modalités étant engagées. Le Cdpe-75 a été pilote dans l'action *régionales* (élaboration et envoi d'un questionnaire aux candidats, organisation d'un grand-débat sur l'éducation le 2 mars avec la participation de 9 listes, publication sur le site des réponses des candidats). Le représentant au Cestr participe tout particulièrement à la réflexion sur 2 sujets : les loisirs des jeunes franciliens de 15 à 25 ans à l'ère numérique et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Fédération nationale

La Fcpe-Paris participe activement à la vie de la fédération : congrès national, réunions nationales des présidents, réunions thématiques (handicap, TICE,...), participation aux réunions des comités régionaux et représentants au CESR (fonctionnement, service public de restauration). Elle contribue à l'élaboration sur le numérique à l'école et sur l'enseignement professionnel. Des

administrateurs participent aux formations assurées par la Fédération.

Lors du congrès de Saint Etienne 2009, la délégation de la Fcpe-Paris, composée de cinq administrateurs, a défendu une appréciation positive sur l'activité de la fédération, plus réactive, plus claire que les années précédentes. Nous avons été également, pendant le congrès, particulièrement actif dans les débats sur les motions d'orientation. Quatre motions ont été déposées, la première "sauvons les BEP" était à l'initiative de la Fcpe-Paris. Cette motion demandait la suspension immédiate de la réforme de l'enseignement professionnel et l'ouverture d'une véritable réflexion sur la voie professionnelle. D'autre part, le texte collectif élaboré par les militants Fcpe : « Ambition Fcpe, des couleurs pour l'école » a été adopté par 99 % des congressistes; ce texte rappelle et réaffirme l'attachement de la Fcpe à une politique publique renforçant la cohésion sociale et à des moyens suffisants pour une politique d'éducation ambitieuse pour tous. Nous avons aussi appris pendant ce congrès que après une période de tassement (296 000 adhérents en 2007), les adhésions de la Fcpe était passées à 300 823 le jour du congrès. Et au final, après les ateliers sur « L'évaluation des élèves et du système éducatif », la visite du plus grand ensemble architectural européen construit par l'architecte Corbusier a été un des moments forts du congrès 2009 pour notre délégation. Pour 2010, Brive la Gaillarde nous attend.

Bilan des commissions d'appel de juin 2009

Fin de	Nbre de centres d'appel	Nbre d'établissements concernés	Nbre de dossiers présentés	Nbre de satisfaction aux familles	Taux de satisfaction
6 ^{ème}	(12) 9*	112	Compilé avec les 4èmes	Compilé avec les 4èmes	Compilé avec les 4èmes
4 ^{ème}	(12) 9*	111	193	121	62,70%
3 ^{ème}	(12) 10*	111	283	122	43.1%
2 nd	(11) 8*	63	419	184	44,00%

*toutes les commissions avaient des représentants FCPE. Pas toujours les 2 ou 3 sièges qui nous étaient attribués, les chiffres hors parenthèses sont les remontées de nos représentants.